Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 avril 2011

L'an deux mil onze, le 20 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

<u>Étaient présents</u>: ANDRE Patricia, BARBE Éric, BARRUET-ULRICH Line, DESVAGES Gérard, DUPONT Claude, FOUQUES Jacques, GRANDIN Bénédicte, LACHÈVRE Jean-Pierre, LAVARDE Patrick, LEJEUNE Marie-Henriette, LEROND Maurice, THIBERGE Pascal

Le Conseil a choisi Patrick LAVARDE comme secrétaire de la séance.

Présentation et approbation des comptes administratifs 2010

S'agissant d'examiner la gestion de l'exercice 2010, le maire indique qu'il devra se retirer au moment de l'approbation des comptes.

Il cède la parole à M. Patrick LAVARDE pour présenter et commenter l'ensemble des comptes administratifs qui sont strictement conformes aux comptes de gestion établis par le receveur.

En préambule, M. LAVARDE confirme la bonne santé financière de la commune qui a des résultats de fonctionnement qui continuent à dégager des excédents et une fiscalité qui reste stable grâce à une politique d'investissement raisonnée qui mobilise au mieux les possibilités de subvention. L'endettement était devenu nul et un emprunt a été contracté cette année afin de profiter des taux d'intérêt historiquement au plus bas. Une gestion rigoureuse reste indispensable pour continuer à dégager un autofinancement suffisant pour maintenir un bon niveau d'investissement. Il faut noter que les dépenses de fonctionnement par habitant restent inférieures à la moyenne départementale des communes comparables, alors que l'investissement à Graye est d'un niveau supérieur. Le fonds de roulement en fin d'exercice est 4 fois supérieur à celui des communes comparables ce qui est un indicateur de finances très saines.

M. LAVARDE détaille ensuite les résultats pour chacun des comptes.

Budget général de la commune :

Sur la section de fonctionnement, les comptes 2010 font ressortir un excédent de 93 063 € (capacité d'autofinancement de l'année), qui ajouté au report de l'excédent constaté fin 2009, dégage un résultat comptable positif de 632 970 €.

La section d'investissement présente des dépenses de 206 945 €, équilibrées par 395 591 € de recettes (subventions, dotations dont FCTVA, emprunt de $180\ 000\ €$) perçues sur l'exercice et par l'excédent de 9181 € reporté de 2009. Le résultat comptable est positif de 197 827 € en investissement.

Un certain nombre de dépenses engagées au cours de l'exercice, en particulier les travaux d'extension de l'école, la rénovation de la salle de la Ruche et de la voirie, seront à payer en 2011. Le montant correspondant à ces restes à réaliser s'élève à 324 500 €. Il sera financé d'une part par l'excédent constaté sur la section d'investissement (197 827 €) et, d'autre part, pour le solde (126 673 €) par l'affectation d'une partie du résulat de la section de fonctionnement. Le montant net à reporter en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2011 sera donc de 506 296 €.

Budget du camping:

Les comptes du camping dégagent un excédent d'exploitation de 44 316 € sur l'exercice, soit un montant équivalent à la moyenne des deux dernières années. Avec l'excédent reporté de 2009, le résultat est de 382 064 € pour la section de fonctionnement. En investissement, il y a un résultat négatif de 58 167 € lié à quelques travaux et à l'æhat d'un tracteur. Il est proposé au Conseil

d'affecter ce déficit, ainsi qu'un montant de 185 € de restes à réaliser, sur le résultat positif de la section de fonctionnement. L'excédent net à reporter en section de fonctionnement 2011 sera donc de 323 712 €.

Budget du service d'assainissement collectif:

Les comptes de l'assainissement font ressortir un résultat de l'exercice positif de 22 211 € en fonctionnement qui ajouté au résultat antérieur reporté permet de dégager un résultat de 163 563 €.

Le résultat de l'exercice est positif de 37 660 € en investissement. Des dépenses d'investissement engagées sur l'exercice mais qui seront payées en 2011 sont inscrites en restes à réaliser pour un montant de 42 407 €, ainsi qu'une recette d'amortissement de 20 933 €. L'excédent de financement en investissement est donc de 16 186 €.

Synthèse:

Les résultats cumulés sur les 3 budgets font ressortir un excédent de 993 571 € pour le fonctionnement et de 16 186 € pour l'investissement Globalement la situation consolidée des comptes présente un excédent de 1 009 757 €, soit un niveau proche de celui de l'an dernier, alors que le volume des investissements est resté très élevé (660 780 € au total sur les 3 budgets). Pour conclure, M. LAVARDE indique que le dynamisme de la politique d'investissement au cours des quatre dernières années n'a pas dégradé les marges de manœuvre financières de la commune qui restent préservées.

Le maire s'étant retiré, et sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil municipal <u>approuve à l'unanimité les comptes administratifs</u> de l'exercice 2010 et décide de l'affectation des résultats selon les propositions faites.

Présentation et vote des budgets primitifs 2011

Le maire cède la parole à M. Patrick LAVARDE pour présenter les propositions budgétaires de l'année 2011.

Tout d'abord, M. LAVARDE rappelle les orientations qui sous tendent le projet de budget de la commune : continuer à maîtriser les charges de fonctionnement afin de dégager l'autofinancement maximum, privilégier la réalisation des investissements correspondant aux projets déjà décidés ou initiés en mobilisant au maximum les subventions possibles, ne pas augmenter la fiscalité dans un contexte qui reste marqué par la situation économique difficile.

M. LAVARDE précise également que le contexte général des finances publiques fait que les dotations versées par l'État stagnent à population constante et qu'il convient de prendre en compte en 2011 les conséquences de la réforme de la fiscalité directe locale.

Avant d'examiner les budgets, M. LAVARDE attire l'attention du conseil sur les effets de la loi du 30 décembre 2009 qui a supprimé la taxe professionnelle et institué une contribution économique territoriale composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE).

Les communes percevront la totalité de la CFE calculée ainsi pour Graye (commune membre d'une intercommunalité à fiscalité additionnelle) : taux relais 2010 + fraction taux département et région 2009 de taxe professionnelle + taux de péréquation 2009 x 0,88074. La CVAE est partagée entre les communes et intercommunalités (26,5 %), le département (48,5 %) et la région (25 %).

L'attribution d'une part importante de la CVAE aux départements entraine une modification de la répartition des autres taxes. Ainsi les départements ne percevront plus de taxe d'habitation (TH) et le taux départemental est réparti entre communes et intercommunalités. Le taux communal 2010 de TH est majoré d'une fraction du taux départemental x 1,034 (frais de gestion restitués par l'État), ce qui fait pour Graye un taux modifié à 15,16 % au lieu de 8,91 %.

Le taux de la taxe sur le foncier non bâti est majoré de 4,85 % (récupération d'une partie des frais de gestion de l'État), ce qui pour Graye le porte à 38,28 % au lieu de 36,51 %. En revanche il n'y a pas de modification pour la taxe sur le foncier bâti.

Un fonds de garantie de ressources a été instauré afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après cette réforme. Ce fonds est alimenté par les collectivités gagnantes de la réforme ce qui est le cas de Graye qui percevait très peu de taxe professionnelle. Un prélèvement dont le montant est imposé par l'État est donc à inscrire en dépenses de fonctionnement.

Pour les contribuables particuliers la réforme est neutre. Par exemple la somme des nouveau taux communal et intercommunal de taxe d'habitation sera identique à la somme de l'ensemble des taux antérieurs (commune, intercommunalité, département et région).

Après cette explication technique indispensable pour comprendre ce qui figurera sur les feuilles d'impôts 2011, M. LAVARDE présente de manière détaillée chacun des budgets.

Budget général de la commune :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 969 796 € dont 463 500 € de recettes nouvelles prévues sur l'exercice, le reste venant du résultat reporté de 2010. Le produit des impôts directs représente 38 % des recettes de l'exercice, pourcentage en baisse par rapport aux deux exercices précédents. Ce produit est en progression uniquement en raison de l'évolution des assiettes d'imposition, alors qu'il est proposé de ne pas augmenter l'ensemble des taux d'imposition à dispositif constant (voir ci-dessus). Sur les quatre dernières années, les taux de la fiscalité communale seront restés constants. Il convient également de noter qu'en 2011 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères continuera à baisser d'environ 2 % (après une baisse de 20 % en 2010) pour les habitants de Graye en raison de l'harmonisation des taux au niveau intercommunal.

En dépenses, les différents postes de charges sont globalement maintenus au niveau de 2010 avec la volonté de maîtriser les charges de fonctionnement. L'enveloppe globale de subventions aux associations est reconduite et il est rappelé que les responsables doivent adresser un bilan d'activités et les comptes de l'exercice précédent à l'appui de leur demande de versement. Le reversement d'impôts pour contribuer au fonds de garantie de ressources des communes (voir ci-dessus) est estimé à 50 886 €. Un virement de 75 021 € est propsé pour abonder la section d'investissement, 507 035 € étant conservés en « réserve ».

La section d'investissement du budget de la commune s'élève à 577 521 €. Les recettes proviennent des virements mentionnés précédemment, de subventions, de remboursements de TVA et des excédents reportés de 2010. La ventilation des dépenses est basée sur le programme prévisionnel de travaux qui pourra être réalisé après instruction par les commissions compétentes. Les priorités portent sur le complet achèvement de l'extension de l'école (réception des travaux prévue le 26 avril), la finalisation du PLU, des travaux dans les bâtiments (gîte communal, presbytère). Après plusieurs années d'investissements importants, l'année 2011 marquera une pause relative.

Le <u>budget du camping</u> (incluant le point d'accueil) est de 449 211 € en fonctionnement dont 125 000 € de recettes nouvelles prévues sur l'exercice (prévision pour une « année moyenne »). La section d'investissement s'élève à 160 352 €, ce qui permettra de financer les travaux à réaliser au camping (création d'un local et acquisition de machines à laver le linge avant l'été, bâtiment de convivialité et épicerie pour la saison prochaine).

Le <u>budget de l'assainissement</u> est de 210 657 € en fonctionnement, sur des bases identiques à l'an passé avec des amortissements en hausse, et de 134 900 € en investissement pour pouvoir financer le diagnostic complet du réseau puis de premiers travaux de rénovation.

Après cette présentation, M. LAVARDE répond aux diverses questions et demandes de précisions des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le <u>Conseil municipal approuve l'ensemble des budgets primitifs à l'unanimité et fixe les taux des impôts</u> pour l'année 2011 à : taxe d'habitation 15,16 %, taxe foncière bâti 18,0 %, taxe foncière non bâti 38,28 %, cotisation foncière des entreprises 21,80 %. Il est rappelé que les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière non bâti tiennent compte de la réforme de la fiscalité locale (voir ci-dessus) et ne peuvent pas être comparés en l'état à ceux de 2010.

Approbations de tarifs

Camping municipal

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, suite à la mise en place de la taxe de séjour par la communauté de communes Bessin Seulles et Mer en 2010, il avait été décidé de ne pas augmenter les tarifs.

Il propose les tarifs suivants pour l'année 2011 :

Tarif camping journalier	Basse Saison	Haute Saison (du 2 juillet au 27 août 2011)
Emplacement + voiture + électricité	8,30 €	8,50 €
Campeur	4,00 €	4,10 €
Enfant (moins de 7 ans)	2,00 €	2,10 €
Animal	2,00 €	2,30 €
Visiteur et douche passage	2,50 €	2,60 €
Deuxième véhicule ou bateau	2,60 €	2,70 €
Électricité (10 A) compris dans l'emplacement	3,70 €	
Forfait camping-car (2 personnes)	13,00 €	13,50 €
Garage mort	3,30 €	5,00 €
Taxe de séjour (à partir de 13 ans)	0,20 €	
Caution badge d'entrée	30,00 €	
Forfaits séjours continus (taxe de séjour en plus)		
Forfait séjour 7 nuits 1 personne, emplacement, électricité personne supplémentaire moins de 7 ans	82,00 € 27,00 € 13,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs présentés pour la saison 2011.

Salle de la Ruche

Suite aux travaux d'amélioration effectués à la Ruche, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de locations de la manière suivante, à compter du 1er janvier 2012 :

- Habitant de Graye : 300 € (270 € en 2011)

Extérieur : 400 € (300 € en 2011)

Les tarifs de consommation électrique et d'utilisation des lits, restent inchangés.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Demande de subvention sur travaux au gîte communal

Le maire informe le conseil municipal que l'Association Départementale du Tourisme Rural, au cours de sa dernière visite, a attiré l'attention de la commune sur des améliorations à apporter au gîte communal pour maintenir un niveau de prestation satisfaisant. Il apparaît que la partie annexe du gîte est assez vétuste, mal isolée, et que la salle d'eau, qui est sous équipée, n'est plus aux normes.

L'enjeu est double car il s'agit d'une part de conserver le classement actuel du gîte dans sa catégorie

et d'autre part de profiter des travaux pour améliorer le confort et donc la valeur locative du bien.

Monsieur le maire demande ensuite à M. Pascal THIBERGE de présenter le projet qui a été examiné par la commission de travaux.

Il est proposé de rénover la partie annexe du gîte (remplacement de la couverture, restauration et isolation murale de la façade du côté jardin, modification de certaines ouvertures) et de réaliser des aménagements intérieurs complémentaires (création d'une salle de bain et de toilettes au rez-dechaussée, transformation de la pièce de jeu en pièce à vivre).

Sur la proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'engager dans cette opération dont le coût est estimé à 32 000 € HT et sollicite l'aide du Conseil Général du Calvados au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) pour une subvention de 12 400 €.

La commission de travaux devra affiner le cahier des charges avant d'organiser la consultation des entreprises.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Le maire informe le conseil que la loi de réforme des collectivités territoriales impose au Préfet d'arrêter avant le 31 décembre 2011 un schéma départemental de coopération intercommunale.

Par courrier du 5 avril, le Préfet sollicite un avis des communes sur les orientations de ce schéma dont l'avant projet devrait être établi fin avril.

Monsieur Patrick LAVARDE présente les orientations qui doivent prévaloir pour établir le schéma départemental : couverture intégrale du territoire par des intercommunalités (EPCI) d'au moins 5000 habitants, rationalisation des périmètres et des structures tout en maintenant les communes au sein de leur EPCI actuel, accroissement et rééquilibrage de la solidarité financière. La question sous-jacente concerne le regroupement d'EPCI existants.

M. LAVARDE propose de considérer les critères suivants pour émettre un avis : taille critique suffisante tenant compte de l'existence de populations non permanentes, pertinence et homogénéité du territoire, objectifs partagés entre les communes membres, cohérence d'un bassin de vie, subsidiarité claire des compétences avec celles des communes, gouvernance respectueuse des identités communales, gestion financière saine et rigoureuse.

Sur ces bases, il analyse la situation de l'intercommunalité Bessin Seulles et Mer au regard des EPCI voisins (Orival, Bayeux Intercom) avec lesquels un regroupement pourrait être envisagé selon le principe de continuité territoriale. Il considère que BSM dispose de la taille critique avec une population permanente proche de 10 000 habitants et d'un potentiel très supérieur compte tenu des résidents secondaires. BSM se trouve autant sinon plus en relation avec le bassin de vie de Caen que celui de Bayeux. L'identité littorale de BSM est très marquée avec des compétences associées (surveillance des plages par exemple) qui ne se retrouvent pas dans les EPCI voisins. Globalement les compétences de BSM répondent aux besoins exprimés par les communes et elles pourront évoluer comme cela a déjà été fait avec la prise de compétences sur la voirie. Les EPCI voisins ont des compétences plus larges que celles de BSM, notamment en matière d'investissements dans les domaines scolaires ou sportifs, ce qui évidemment induit des charges plus élevées.

Enfin avec 11 communes membres, la gouvernance de BSM est à taille humaine, chaque commune pouvant être représentée au bureau, ce qui n'est pas possible dans des EPCI comme Bayeux Intercom qui compte déjà 34 communes.

Pour toutes ces raisons, il ne pas semble pas souhaitable de proposer que BSM soit regroupée avec un autre EPCI, notamment Bayeux Intercom.

Après débat, le conseil municipal retient cette orientation qui sera aussitôt transmise au Préfet en réponse à sa demande du 5 avril.

<u>Demande d'intérêt général sur travaux du Syndicat mixte de la Seulles et de ses affluents</u>

Le Maire cède la parole à Monsieur Claude DUPONT, délégué au syndicat.

Monsieur Dupont explique que le Syndicat souhaite engager des actions sur les cours d'eau de son territoire, sous la forme d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien qui doit être déclaré d'intérêt général, car se tenant sur des propriétés privées.

L'objectif est d'obtenir à moyen terme une amélioration des fonctionnalités des écosystèmes aquatiques ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'eau pour la faune et la flore aquatique.

Une enquête publique a eu lieu du 14 mars au 9 avril 2011 afin de déterminer si ces travaux sont d'intérêt général, et les conseils municipaux concernés doivent donner leur avis.

Considérant les objectifs recherchés, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande d'intérêt général. Cet avis sera transmis à la DDTM.

Questions diverses : Situation de l'école

Le maire informe le conseil que l'Inspecteur d'Académie a fait connaître fin mars son intention de retirer un emploi de professeur d'école à la rentrée 2011 au sein du RPI Banville-Graye-Sainte Croix. Cette suppression serait basée sur une prévision d'effectifs de 124 enfants par les services de l'inspection académique pour la rentrée 2011. Le RPI considère que 133 inscriptions sont attendues d'après la liste d'élèves. Cet effectif prévisionnel est similaire à celui de l'an dernier à la même époque.

Suite à cette information, une délégation d'élus des trois communes du RPI a rencontré l'Inspecteur d'Académie et l'inspecteur de circonscription, afin de faire valoir leurs arguments en matière d'effectifs et montrer leur volonté de garantir le fonctionnement de l'école et le bon accueil des enfants. Preuve en est la grande qualité des équipements scolaires en constante amélioration sur le RPI.

Cette mobilisation a été confortée par une action des parents d'élèves le vendredi 8 avril puis par une lettre envoyée le 14 avril par les trois maires demandant à l'Inspecteur d'Académie de revenir sur sa proposition de supprimer un poste en juin.

Le Comité Départemental de l'Éducation Nationale qui s'est déroulé le lundi 18 avril a confirmé la suppression d'un poste au RPI.

Cette décision regrettable ne remet pas en cause sur le moyen terme la dynamique positive du RPI. En effet les nombreux projets en matière d'urbanisme permettront d'accueillir sur le territoire dès l'an prochain de nouvelles familles avec des enfants en bas âge (25 constructions prévues dès 2012 sur l'ensemble des communes).

A condition que les prévisions d'effectifs telles qu'établies par le RPI pour la rentrée soient confirmées, il reste envisageable que le poste supprimé soit de nouveau pourvu en septembre. Les élus continueront à suivre ce dossier avec la plus grande attention et avec détermination.

À l'issue de l'étude de tous les points à l'ordre du jour, la séance est levée.